

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024
DELIBERATION N°16/12/2024-264

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-quatre, le seize Décembre, à dix-neuf heures, le
Présents : 22 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 2 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 5 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 24

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjoints,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Géraud DELPUECH, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUUNET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEBRE, MMES Christiane MEYRONEINC, Marie-Pierre MURAT Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Nicolas FERNANDEZ par M. Eric BOULDOIRES,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,

Absents excusés :

MMES Patricia RENAUD, Mathilde BOUT, Marine NEGRE, Nathalie LESTEVEN, M. Jonathan LAROUSSINIE.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **20 DEC. 2024**
et que la convocation avait été faite et publiée le 10 Décembre 2024.

Le présent extrait a été transmis le **19 DEC. 2024**
à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A LA CREATION D'UN ACCES PUBLIC
AUX BERGES DU L'ANDER**

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe DELORT

La Commune de Saint-Flour a pour projet de créer un nouvel accès aux berges de la rivière l'Ander depuis le pont neuf. Cet aménagement vise à faciliter l'accès aux berges de manière aisée, sans impacter l'écoulement du cours d'eau ni compromettre la protection contre les crues assurée par la digue existante.

Ce projet s'inscrit dans une double démarche : d'une part, il contribue au développement touristique de la commune, et d'autre part, il s'intègre dans le plan de développement des liaisons douces.

Pour concrétiser ce projet, la Commune a fait appel au Cabinet Julie BOUNIOL, basé à Saint-Flour, pour réaliser une étude. Sur la base d'un avant-projet sommaire, un chiffrage des travaux a été établi. Le coût estimé pour la réalisation de ces travaux s'élève à 110 000 € H.T.

Afin d'assurer le financement de cette opération, une subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2025 à hauteur de 40 % maximum des dépenses liées à la maîtrise d'œuvre et aux travaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		SUBVENTIONS PUBLIQUES	
Honoraires de maîtrise d'œuvre MOE, études de sol, SPS, Contrôleur Technique	23 589,00 €	D.E.T.R. 25 : 40%	53 435,60 €
Travaux de construction	110 000,00 €	Autofinancement Commune	80 153,40 €
TOTAL H.T.	133 589,00 €	TOTAL H.T.	133 589,00 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel tels que définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2025 pour les travaux de création d'un accès aux berges de l'Ander ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

POUR : 24 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

Philippe DELORT



L'élu secrétaire de séance,

Florie PAROU

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Florie PAROU', written over a faint circular stamp.

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 19 décembre 2024 17:03
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 16-12-2024-264

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 16-12-2024-264, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20241219-16-12-2024-264-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 16-12-2024-264

Objet : Demande de subvention relative à la création d'un accès public aux berges du l'Ander

Date de décision : 19/12/2024

Date de transmission : 19/12/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.5. Subventions

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>